

POLITIQUE MUNICIPALE N° 25

D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES RECONNUS DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

1. Mise en contexte

La Ville de Plessisville est consciente que la pandémie liée à la COVID-19 a eu de nombreux impacts sur le milieu communautaire, culturel et sportif. La grande majorité des organismes reconnus par la ville ont dû suspendre leurs activités depuis mars 2020 alors que d'autres ont dû les maintenir et s'ajuster rapidement pour répondre aux besoins de la population et conserver leurs liens avec les personnes vulnérables.

Vers la fin de l'année 2020, la Ville de Plessisville a reçu des sommes de la part du gouvernement provincial afin de pallier aux dépenses liées à la COVID-19.

Le conseil municipal a décidé de conserver une enveloppe de 25 000 \$ pour soutenir les organismes reconnus par la Ville de Plessisville et assurer leur pérennité.

2. But de l'aide financière

La présente politique vise à assurer la pérennité des organismes reconnus par la Ville de Plessisville dont la santé financière est affectée en raison des mesures de prévention émises par les instances gouvernementales et le ralentissement lié à la pandémie.

3. Organismes admissibles

Les organismes reconnus par la Ville de Plessisville en vertu de la politique municipale no 8 De reconnaissance et de soutien aux organismes.

4. Conditions d'admission

Pour être admissible à une aide financière, un organisme doit remplir les conditions suivantes :

1. sa situation financière est affectée par la pandémie de la COVID-19.;
2. il est capable d'expliquer les démarches encourues pour diminuer les impacts de la COVID-19;
3. sa survie est menacée ou son offre de services à la population est diminuée de façon significative;
4. il maintient en règle et en vigueur ses statuts corporatifs et son immatriculation au Registraire des entreprises du Québec;

5. il est viable et aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.
6. le financement obtenu ne doit pas servir au paiement des salaires des employés de l'organisme.

5. Pour faire une demande

L'organisme doit remplir le formulaire d'aide financière comprenant, entre autres, une présentation précise et explicite de l'urgence de sa situation et une explication sur la manière dont il va utiliser le financement pour atténuer les effets néfastes de la COVID-19 sur celui-ci.

L'organisme doit déposer son rapport d'activité le plus récent ainsi que ses états financiers les plus récents, dûment signés et adoptés par résolution du conseil d'administration.

L'organisme peut fournir toute information pertinente permettant d'appuyer sa demande.

6. Critères généraux d'évaluation des demandes

L'aide financière accordée aux organismes ciblés sera analysée en fonction des critères suivants, soit :

1. Des démarches faites en amont pour obtenir des subventions;
2. Des démarches innovantes pour pallier aux activités de financement habituellement organisées;
3. Des efforts pour réduire les dépenses;
4. De la clientèle visée;
5. De l'aide financière récurrente déjà obtenue par la Ville;
6. De la nature de l'organisme (local, régional, provincial);
7. De la santé financière.

7. Procédure d'octroi des aides financières

Toutes les demandes d'aide financière sont analysées par le comité chargé de l'élaboration de la présente politique, lequel a été formé en vertu de la résolution n° 073-21 adoptée le 8 mars.

Le comité s'appuie sur les critères définis de l'aide financière pour déterminer la recevabilité de la demande et établir la valeur de l'aide à accorder à l'organisme, tout en tenant compte des disponibilités financières de la Ville de Plessisville.

Le comité d'évaluation adresse ses recommandations au Conseil municipal pour fins de décision et approbation finale. L'annonce du soutien accordé est mentionnée aux organismes lors de l'approbation du conseil municipal.

L'organisme bénéficiaire du soutien financier de la Ville de Plessisville sera payé en un seul versement ou selon les modalités convenues entre l'organisme et la Ville de Plessisville, le cas échéant.

8. Date limite pour faire une demande d'aide financière

Les organismes reconnus par la Ville de Plessisville qui répondent aux conditions d'admission ont jusqu'au **12 juillet 2021** pour faire parvenir leur formulaire de demande ainsi que les autres documents exigés à la coordonnatrice à la vie citoyenne et sportive : mfillion@plessisville.quebec

9. Obligations des organismes auxquels une aide financière est accordée

Dans le cadre de la réalisation de ses activités, l'organisme doit mentionner la contribution de la Ville de Plessisville, quelle que soit la forme dont a été utilisée l'aide financière : publicité, conférence de presse, reportage, publication, affiche, dépliant, programme, etc.

La Ville de Plessisville se réserve le droit de suspendre ou de redistribuer les paiements de l'aide financière d'un organisme qui cesse ses activités, qui est incapable de réaliser les activités prévues, qui apporte des changements importants à sa direction sans prévenir la Ville de Plessisville ou qui présente une situation financière déficitaire.

L'organisme doit se conformer, le cas échéant, aux conditions d'utilisation de la subvention.

ANNEXE A

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DEMANDEUR

Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Responsable : _____ Fonction : _____

S'agit-il d'une première demande d'aide financière à la municipalité pour ce projet?

Oui Non Sinon, combien de demandes avez-vous faites : _____

2. DESCRIPTION DE L'ORGANISME (RÉSUMÉ)

Mission _____

Objectifs _____

Clientèles rejointes _____

Nombre de membres qui proviennent de la Ville de Plessisville _____

	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
Montant total	\$	\$

MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDÉE À LA VILLE DE PLESSISVILLE : _____ \$

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Documents à joindre à la demande :

- Les derniers états financiers
- Le dernier rapport d'activités

Je, soussigné, certifie qu'à ma connaissance, les renseignements donnés dans le présent formulaire, ainsi que dans les documents annexés, sont vrais, exacts et complets.

Nom du représentant de l'organisme (lettres moulées) : _____

Signature

Date

ANNEXE B

Nom de l'organisme : _____

GRILLE D'ÉVALUATION DES DEMANDES FINANCIÈRES

		POINTAGE
A obtenu une aide financière récurrente de la Ville		-10
Précarité financière		20
Niveau de l'organisme	Niveau local	20
	Niveau régional	15
	Niveau provincial	10
Efforts pour réduire les dépenses		20
Clientèle visée	Population vulnérable	15
	Population en général	10
Innovation dans les idées d'activités de financement	Mise en place d'activités innovantes	15
	Tentative de mise en place d'activités innovantes	10
L'organisme soutient des citoyens de la Ville	Plus de 75%	15
	Entre 50 et 75%	10
	Moins de 50%	5
Total		/105

VILLE DE PLESSISVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue à huis clos ce 25^e jour du mois de mai 2021, à l'heure habituelle des séances du conseil et par le biais de la plateforme Zoom, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Martin Nadeau, Pierre Fortier, Sylvain Beaudoin, Yolande St-Amant, Jean-Félice Nadeau et Martine Allard.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Mario Fortin.

RÉSOLUTION NO 130 -21

Adoption de la politique municipale no 25

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la politique municipale n° 25 intitulée « D'aide financière aux organismes reconnus dans le contexte de la covid-19 » laquelle demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et est paraphée par le maire et la greffière adjointe.

ADOPTÉE

